

Conditions générales d'accueil des enfants au centre aéré et crèche de l'AP du CERN

VERSION ORIGINALE

Le centre aéré et crèche de l'AP du CERN sont gérés par l'Association du personnel du CERN. Du personnel qualifié, sous la direction de la Directrice du Jardin des Particules crèche et école, encadre les enfants présents au **Centre aéré et à la crèche**.

Adresse : Centre aéré et crèche Le Jardin des Particules de l'AP CERN - 1211 Genève 23

Courriel : info.jdp@cern.ch

Responsable : Roberta Cavigliasso - Tel : +41227667383

Conditions d'admission

Au mois de juillet la structure propose un service d'accueil optionnel pour les enfants fréquentant la structure de 12 mois à 4 ans et un centre aéré ouvert à tous (dans la limite des places disponibles) pour les enfants de 4 à 6 ans.

Les enfants fréquentant déjà notre structure pourront être accueillis, à la semaine durant les 4 semaines de juillet sous conditions.

Les enfants qui auront moins de 4 ans le 4 juillet, seront enregistrés à la crèche.

Art. 1 FONCTIONNEMENT

Le centre aéré et crèche est ouvert du lundi au vendredi de **8h30 à 17h30**.

Les inscriptions se font à la semaine en remplissant et retournant les documents annexes 1 à 4 incluant le formulaire d'inscription avec les semaines choisies.

Par mesure de confidentialité, en respect de la protection des données, tous les documents sont à transmettre sous la forme d'un seul fichier pdf sur l'espace sécurisé CERNbox du Jardin des particules à l'adresse suivante :

<https://cernbox.cern.ch/index.php/s/6yrxxDhFoTfHuw1>

Merci de mettre le nom de l'enfant, son prénom et l'année dans le nom de votre dossier. Chaque semaine sera élaborée avec un programme différent.

Inscription

Les inscriptions seront considérées par ordre d'arrivée. Elles vous seront confirmées par l'envoi du contrat au plus tard fin mai. Elles ne seront validées qu'après réception du contrat d'accueil signé qui vous engage au paiement de la (des)semaine(s) et pour autant que celui-ci soit retourné signé dans les 7 jours. Sinon la place sera remise à disposition pour les personnes en liste d'attente.

Annulation

En cas d'annulation 4 semaines avant le début du camp un montant forfaitaire de 100 CHF sera appliqué pour chaque semaine annulée au centre aéré et 130 CHF à la crèche. Pour toute annulation plus tardive il n'y aura aucun remboursement.

En cas d'inscription multiple, c'est la date de la première semaine annulée qui sera prise en considération et multiplié par le nombre de semaines annulées.

Art. 2 PRIORITES D'ACCUEIL

La priorité sera donnée aux enfants déjà inscrits au Jardin des Particules suivant les priorités d'accueil définies comme suit :

1. La fréquence demandée (une inscription pour 4 semaines sera prioritaire par rapport à une inscription pour 1 semaine.
2. Les fratries déjà accueillies dans la structure durant l'année scolaire.
3. Enfant accueilli à l'année au Jardin des Particules.

Ensuite seront accueillis les enfants non-inscrits au Jardin des Particules suivant les priorités d'accueil définies comme suit :

1. Famille monoparentale travaillant sur le site du CERN
2. Enfants dont un des parents travaille sur le site du CERN
3. Enfants dont un des parents travaille dans une autre organisation internationale
4. Externe

Art. 3 FRAIS D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les frais d'inscriptions au service s'élèvent à 20 CHF. Cette finance couvre les frais administratifs d'admission. Ces frais sont offerts aux enfants fréquentant la structure au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Le prix de la semaine est de **500.-CHF pour le centre aéré** et de **650 CHF pour la crèche**.

Il couvre l'ensemble des activités, la restauration (Goûters et repas), et d'éventuelles sorties

Art. 4 CANTINE

Un service de cantine est assuré pour tous les enfants inscrits.

Les repas servis à la cantine sont équilibrés et contrôlés par une diététicienne.

Pendant ce service de cantine, les enfants sont encadrés par du personnel qualifié. Pour ce qui concerne le fonctionnement de la cantine, voir la fiche ci-jointe.

Inscription

L'enfant sera inscrit automatiquement à la cantine lors de son inscription au centre aéré et à la crèche (suivant l'âge).

Coût de repas

Le coût de la cantine est inclus dans le prix de la semaine.

Dans le cas où les parents apportent le repas et le goûter, pour cause d'allergie dûment justifiée, une réduction de 50.-CHF sur la semaine sera appliquée.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas de Force majeure se référer à l'article 8.

Art. 5 ARRIVEES ET DEPARTS

Le portail du Jardin sera ouvert le matin entre **8h30 à 9h30** et le soir de **17h00 à 17h30**.

L'accès libre par carte ne fonctionnera pas .

L'enfant doit être confié par ses parents, ou par l'accompagnant, au responsable du groupe de l'enfant.

Pour le bon fonctionnement des activités les enfants devront être dans leur groupe avant **9h30**.

Au moment des retrouvailles, les parents, ou l'accompagnant, sont priés de signaler clairement le départ de leur enfant au personnel que ce soit à l'intérieur dans les salles de vie ou à l'extérieur dans le jardin. Les enfants sont ensuite sous la responsabilité des parents.

Il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant à partir de **17h00** et d'avoir quitté l'enceinte du jardin avant **17h30**.

Chaque famille détermine par écrit, au moyen d'un formulaire, les personnes habilitées à venir rechercher l'enfant. Ces personnes ne peuvent être mineures. Une pièce d'identité peut être demandée. L'enfant ne partira jamais avec quelqu'un non autorisé à le prendre.

Art. 6 ABSENCES ET MALADIES

En cas d'absence imprévue de l'enfant (maladie, voyage etc.), les parents doivent prévenir, au plus tard, le matin du premier jour d'absence avant 9h00 par téléphone au 022 767 88 87.

Lorsqu'un enfant a contracté une maladie ou a été mis en contact avec une maladie infectieuse telle que l'herpès, la rougeole, la rubéole, la scarlatine ou la varicelle, les parents doivent en informer le responsable du groupe dans les plus brefs délais (conformément aux directives du Service de santé de la jeunesse).

Les enfants malades et/ou contagieux ne seront pas acceptés au Centre aéré. Toutefois, lorsque l'enfant est guéri mais doit continuer sa médication, il est demandé aux parents de remplir une fiche de traitement médical et de la signer.

A son retour, l'équipe poursuit le traitement médical de l'enfant dans l'institution pour autant que les médicaments soient notés à son nom ainsi que la posologie prescrite par le médecin.

L'équipe n'est pas tenue d'administrer un traitement non prescrit par un médecin cela afin d'éviter toute erreur préjudiciable à la santé de l'enfant.

Après une maladie contagieuse ou grave, un certificat médical peut être demandé au retour de l'enfant dans l'institution.

Si l'enfant présente des signes de maladie dans la journée, les parents seront informés par téléphone afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

Art. 7 URGENCES OU ACCIDENTS

En cas d'urgence ou accidents, les parents autorisent la personne responsable du groupe à faire appel à un médecin ou à un service d'urgence médical (pompiers du CERN) qui décident toutes les mesures nécessaires, y-compris l'hospitalisation ou le transport d'un enfant par ambulance. Les parents en sont immédiatement avertis. Les frais éventuels seront à la charge des parents.

Les enfants doivent être assurés pour maladie et accident, ainsi que pour responsabilité civile. Une attestation d'assurance, ainsi qu'un certificat de vaccinations seront demandés à l'inscription et devront être fournis au plus tard le 1^{er} jour d'ouverture du Centre aéré.

Art. 8 FORCE MAJEURE

En cas de force majeure tels que les catastrophes naturelles (inondation, sécheresse, orages), incendie, l'invasion ennemie ou tout ce qui rend impossible l'exploitation du Centre aéré, l'écolage sera remboursé pendant la période où l'événement constitutif d'un cas de force majeure où ses effets se produisent.

Art. 9 RESPONSABILITÉ

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dès qu'ils viennent les chercher et également si les parents restent un moment dans l'enceinte du Centre aéré.

Art. 10 SÉCURITÉ

Dans le parking, nous demandons aux parents d'adapter leur vitesse à l'approche de Crèche et École.

Le portail d'entrée du Jardin doit être soigneusement refermé après **chaque passage**.

La sécurité est l'affaire de tous

Art. 11 JARDIN ET AIRE DE JEUX

Les jeux sont exclusivement réservés aux enfants, de **8h30** à **17h30**, inscrits dans l'institution.

L'accès au jardin, par les parents, n'est pas possible de 9h30 à 17h00.

Il est obligatoire d'avoir quitté l'enceinte du Jardin avant **17h30**.

Art. 12 DIVERS

Des photos peuvent être faites par l'équipe éducative; celles-ci sont réservées à des usages internes. Elles peuvent également être destinées aux parents. Sauf demande express exprimée à la direction, les parents acceptent que leur(s) enfant(s) figure(nt) sur les photos.

En signant ce règlement, les parents autorisent le personnel à sortir de l'institution pour toutes activités organisées à l'extérieur de celui-ci.

Le comité de gestion décline toute responsabilité pour les objets, vêtements ou bijoux perdus, volés ou détériorés.

Art. 13 LISTE DU MATERIEL A PREVOIR

Une copie du passeport ou de la carte d'identité, ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire, est à remettre, **AU PLUS TARD**, le premier jour (nécessaire pour les sorties) et

- Un sac à dos
- Une casquette ou un chapeau
- De la crème solaire
- Une serviette de table
- Pour les – de 4 ans : couches et crème de change, paracétamol
- Une serviette de bain
- Un maillot de bain
- Des habits de rechange

Le Comité de gestion du Jardin des Particules se réserve le droit d'appliquer des sanctions en cas de non-respect des Conditions générales.

Fonctionnement Cantine

A. Allergies

Si votre enfant souffre d'une allergie alimentaire, un certificat médical doit être fourni. Ce certificat doit mentionner le type d'allergie et doit décrire le protocole à suivre en cas de réaction allergique de l'enfant. Le médicament mentionné sur le certificat médical doit également être fourni.

Si ces conditions sont remplies, votre enfant peut être accueilli à la cantine dans la mesure où vous fournissez son repas. Celui-ci doit être conditionné dans une boîte hermétique clairement identifiée au nom de l'enfant. Dans ce cas, le tarif réduit de la cantine sera appliqué.

B. Informations

L'éducatrice de votre enfant vous donnera des informations sur le comportement de votre enfant pendant le repas.

C. Le repas

Le repas se compose d'une entrée, du plat principal, du fromage et /ou du dessert.

La boisson proposée aux enfants est de l'eau plate.

L'enfant est invité à goûter de chaque plat mais ne doit pas obligatoirement finir son assiette.

Le moment du repas est une source d'éveil, il permet l'acquisition d'une certaine autonomie et l'apprentissage de la vie sociale, soit, par exemple :

- la tenue à table
- le respect des autres
- la politesse

L'enfant peut participer aux différentes tâches rattachées au repas, telles que:

- mettre la table
- débarrasser la table
- distribuer les serviettes
- nettoyer les tables.

D. Règles de vie

Le repas doit être un moment privilégié entre l'enfant, le groupe d'enfants et l'adulte.

Le temps du repas doit être un moment de partage, d'échanges et de discussions.

Manger doit être un réel moment de plaisir pour les enfants.

Pour que le repas soit convivial, il se déroule comme suit:

- 1 adulte à chaque table qui mange avec les enfants le même repas.
- L'enfant choisit sa place autour d'une table désignée par l'adulte.
- Les plats sont déposés sur les tables et l'enfant se sert lui-même.
- Tous les enfants de la table commencent le repas en même temps
- L'enfant mange seul. Si nécessaire l'adulte peut l'aider.
- Les enfants commencent le dessert ensemble. Puis quand celui-ci est terminé, les enfants peuvent sortir de table (selon leur rythme).

E. Sécurité

Le jardin est fermé de 9h00 à 17h00.

Constitution du dossier d'inscription

ETAPE 1 – CONSTITUTION DU DOSSIER - DOCUMENTS A COMPLETER, DATER, SIGNER

- Annexe 1 - Politique de confidentialité – protection des données
- Annexe 2 - Politique de confidentialité – droits à l'image
- Annexe 3 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION
- Annexe 4 - Fiche de renseignements de cantine
- Annexe 5 - Questionnaire médical

ETAPE 2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A TRANSMETTRE (au plus tard le 1er jour de la rentrée) :

Par mesure de confidentialité, en respect de la protection des données, tous les documents sont à transmettre sous la forme d'un seul fichier pdf sur l'espace sécurisé CERNbox du Jardin des particules à l'adresse suivante :

<https://cernbox.cern.ch/index.php/s/dUQDT2xO1bp26lY>

Merci de mettre le nom de l'enfant, son prénom et l'année scolaire dans le nom de votre dossier.

- Copie du certificat de vaccination
- Copie attestation d'assurance RC 2022/2023

**Nous vous remercions de votre confiance et nous avons hâte
d'accueillir votre enfant au sein service d'été du Jardin des Particules.**

Politique de confidentialité - Protection des données

Vous trouverez ci-dessous la politique de confidentialité et protection des données personnelles afin de vous informer de la manière dont les informations privées que vous transmettez sont utilisées et protégées.

CONFIDENTIALITÉ

Le Jardin des Particules respecte la vie privée de tous ses utilisateurs. Nous utilisons vos données afin de vous fournir le meilleur service possible. Le Jardin des Particules ne vend pas vos données personnelles à des tiers. Vos données administratives peuvent être transmises à un tiers dans le cadre d'une externalisation des services de gestion.

COLLECTE DE DONNÉES

Nous recueillons un certain nombre d'information personnelle sensible vous concernant vous ou votre/vos enfants nous permettant d'exécuter nos services dans les meilleures conditions possibles. Les informations recueillies incluent notamment Nom, Prénom, Nationalité, Adresse, E-mail, Téléphone fixe, portable et professionnel, Nom de l'Employeur, les dates de contrats, le Statut ainsi que les horaires et jours de garde souhaités.

UTILISATION DES DONNÉES

Avec votre accord, nous utilisons vos données pour vous informer du développement de nos services et promotions et événements spéciaux. Si vous n'êtes plus intéressé, vous pouvez nous le faire savoir plus tard en envoyant un courriel à : info.jdp@cern.ch

Toute personne peut demander au Jardin des Particules si des données la concernant sont traitées et en demander la modification / suppression (uniquement si les données ne sont plus nécessaire à l'exécution d'un contrat en cours) par simple courriel à : info.jdp@cern.ch

Je certifie avoir pris connaissance et avoir dûment été informé du traitement des données personnelles et données personnelles dites « sensible » que peut effectuer le Jardin des Particules.

Je consens librement et de manière explicite à l'utilisation de mes données dans le cadre de l'exécution du contrat me liant au Jardin des Particules.

J'autorise le Jardin des Particules à me contacter par mail pour me faire part de toute information relative au Jardin des Particules.

Lieu et Date

Signature de la mère

Signature du père

Annexe 2

Politique de confidentialité - Droit à l'image

Nous soussignés.....

Parents ou responsable légaux de l'enfant.....

Autorisons

N'autorisons pas

Notre enfant à être photographié et/ou filmé pour une **utilisation exclusive au sein de la structure d'accueil** dans laquelle il est accueilli.

Autorisons

N'autorisons pas

L'utilisation des images fixes et/ou animées de notre enfant sur le site internet du Jardin des Particules. Compte tenu des spécificités intrinsèques d'internet, toute page pouvant être consultée, téléchargée et/ou modifiée par n'importe quel internaute, nous reconnaissons expressément que le Jardin des Particules ne sera pas responsable d'une quelconque utilisation des images qui pourrait être effectuée par des tiers.

Autorisons

N'autorisons pas

Que les images fixes et/ou animées de notre enfant soient utilisées à titre gracieux pour la réalisation de supports photos et/ou vidéos (ex : livret, calendrier, etc...).

Les utilisations éventuelles comme prévues aux présentes ne peuvent pas porter atteinte à la vie privée de notre enfant, ni à celle de notre famille, et ne sont pas de nature à lui causer un quelconque préjudice. Les images ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable notre enfant et notre famille dont le nom ne sera pas mentionné.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux et exclusif pour une durée initiale de 2 (deux) ans, qui se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour des périodes successives de 1 (un) an.

Vous avez la possibilité de revenir sur cet acte en demandant l'arrêt d'utilisation et de diffusion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard 7 (sept) jours avant l'expiration de la période en cours.

Fait à _____, le _____

Signature du ou des représentants légaux, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Annexe 3

Formulaire d'Inscription - Centre aéré et crèche 2022

Service d'été – Accueil de Juillet 2022				
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	
du 04 au 08/07	du 11 au 15/07	du 18 au 22/07	du 25 au 29/07	
Assurances*				
Maladie		Police n°		
Responsabilité civile		Police n°		
Coordonnées de l'élève				
Nom			Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F	Nationalité	
Date de naissance			Langue	
Enfant inscrit au Jardin des Particules en 2021-2022			<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	Père		Mère	
Nom				
Prénom				
Nationalité				
Adresse				
Code Postal – Ville				
E-mail principal				
E-mail				
Téléphone fixe				
Téléphone portable				
Téléphone professionnel				
Employeur (si CERN indiquer Département et mail box)				
Personnes autorisées à récupérer votre enfant				
Nom	Prénom		Téléphone	

Je soussigné,, demande l'inscription de l'enfant mentionné ci-dessus au Centre aéré et crèche du Jardin des Particules de l'Association du Personnel du CERN, suivant les modalités indiquées plus haut, et **déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions générales d'accueil des enfants qui m'ont été remises.**

Fait à, le Signature :

* Fournir toutes les informations, documents et certificats lors de l'inscription.

Les documents non fournis lors de l'inscription seront à fournir au plus tard le premier jour d'entrée au Centre aéré.

Annexe 4

Fiche Renseignements Cantine

Nom Prénom Sexe M F
Date de naissance Nationalité

Tél Parents (joignable sur temps de midi) :

-
-
-

Allergie ou intolérance alimentaire : oui non

Symptômes de l'allergie :

Traitement d'urgence :

Régime spécial : oui non

En cas d'urgence, le personnel de la Crèche et École est autorisé à décider toutes les mesures nécessaires, en particulier l'hospitalisation ou le transport d'un enfant par ambulance. Les parents sont immédiatement avertis.

Lieu et Date

Signature de la mère

Signature du père

Fiche Questionnaire Medical

Nom Prénom Sexe M F
Date de naissance Nationalité

Veillez informer la responsable du Centre aéré de tout trouble sérieux affectant la santé de votre enfant.

- Allergies → Si oui, veuillez présenter un certificat médical décrivant le protocole d'intervention
Asthme
Diabète Autre :
Epilepsie
Problème cardiaque
Problème dermatologique
Tuberculose

Médicaments : **Pour tout enfant devant suivre un traitement médical particulier, les parents doivent remplir et signer le document du Service de Santé de la Jeunesse qui est à votre disposition auprès de la directrice.**

Votre enfant suit-il actuellement un traitement médical ? Oui Non

Veillez fournir une photocopie du carnet de vaccination.

Vaccins obligatoires

La diphtérie, Le tétanos, La coqueluche, La poliomyélite, La rougeole, Les oreillons, La rubéole, Les infections à Haemophilus Influenzae, La méningite à méningocoques, Les infections à pneumocoques, L'hépatite B.

Protocole pour l'administration de paracétamol aux enfants de la crèche et de l'école

Dafalgan sirop 30mg/ml - Une dose-poids toutes les 6 heures si température supérieure ou égale à 38.5°
Avertir les parents avant l'administration, dans la mesure du possible. Le sirop de Dafalgan se conserve à température ambiante.

Lorsque vous l'utilisez pour la première fois, noter la date d'ouverture sur le flacon/boite.
Le sirop se conserver 3 mois après la date d'ouverture.

Vous acceptez le protocole de prescription du paracétamol par l'équipe pédagogique comme indique dans les conditions générales. : OUI NON

Qu'aimeriez-vous nous dire d'autre au sujet de votre enfant ?

Lieu et Date

Signature de la mère

Signature du père